



COMMUNE ID'AWAE

**DECISION N°005/D/BT/SG/C/AWAE /2025 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPÉ DE PMH DANS LA LOCALITÉ DE
MESSAK DANS LA COMMUNE D'AWAE.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AWAE

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
 Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
 Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu l'Arrêté N°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de communes et communes d'arrondissement ;
 Vu l'Arrêté N° 000155/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Awaé, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
 Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Vu La Décision n°000168/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 24 Avril 2024 portant désignation d'une Présidente par intérim à la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Awaé et ses modifications subséquentes ;
 Vu L'Appel d'Offres National Ouvert n° 005/AONO/CIPM/C/AWAE/2025 du 16 Mai 2025 pour les travaux de construction d'un forage équipé de PMH dans la localité de Messak dans la Commune d'Awaé ;
 Vu le Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du 24 Juin 2025 ;
 Vu le Procès-verbal d'examen du rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du 26 Juin 2025 ;
 Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics formulée par la lettre n°005/L/SG/CIPM/C/AWAE/ 2025 du 25 Juin 2025.

DECIDE

Article 1 : Le Soumissionnaire ETS CHAPY SERVICES, est attributaire de la Lettre-Commande pour les travaux de construction d'un forage équipé de PMH dans la localité de Messak dans la Commune d'Awaé, ainsi qu'il suit :

LOT	DESIGNATION	NOTE TECHNIQUE	MONTANT TTC (FCFA)	COÛT PREVI- SIONNEL TTC	DELAI EN MOIS	RANG
01	Construction d'un forage équipé de PMH dans la localité de Messak dans la Commune d'Awaé.	84,85%	8 000 000	8 000 000	03	1 ^{er}

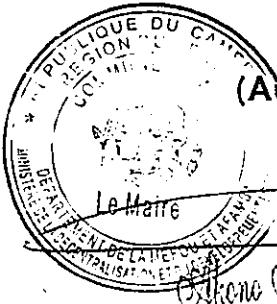
Article 2 : La Présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

Ampliations

- ARMP/CE
- DD/MINMAP/MAF
- DDOMINADER/MAF
- CIPM/MAF
- ATTRIBUTAIRES
- Affichage Chrono/ Archives.

Awaé, le 02 JUIL 2025

Le Maire
(Autorité Contractante)



Othona Ollinge André Nkem
Chevalier de l'Ordre de la Valeur